



NO 098

Le 11 mai 1990

LA SEE AIDE LA CHINE À CONSTRUIRE UNE USINE DE PRODUITS CHIMIQUES

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations (SEE), prêtera jusqu'à 9,8 millions de dollars américains pour appuyer un contrat conclu par Klockner Stadler Hurter Ltd. (KSH) de Montréal portant sur la conception et la fourniture d'une usine de carbo-sulfures en Chine.

L'opération est conforme aux directives du gouvernement canadien en matière de commerce avec la Chine, édictées le 30 juin 1989. Le projet maintient les liens établis au cours des dernières années par KSH et prévoit un volet (formation) aux termes duquel s'établiront des échanges directs, de personne à personne. La production de l'usine sera sans équivoque utilisée à des fins civiles et destinée au marché intérieur chinois.

La transaction créera quelque 320 années-personnes d'emploi au Canada.

C'est la Société nationale chinoise de construction d'usines de produits chimiques, agissant au nom de l'usine électro-chimique de Liaoyang, qui a négocié le contrat avec KSH; cette société fournit des services d'experts-conseils, d'ingénierie et contractuels, tant au Canada qu'à l'étranger.

L'usine aura une capacité de production annuelle de 26 000 tonnes métriques de sulfures de carbone, produit utilisé comme solvant dans les huiles, les goudrons, les caoutchoucs et les décapants.

La SEE prête des fonds à la Banque de Chine qui, à son tour, les prête à des acheteurs chinois. En l'occurrence, l'acheteur est la Société nationale chinoise de construction d'usines de produits chimiques, une société d'État qui participe aux négociations commerciales et agit en tant qu'acheteur attitré pour les destinataires.

La SEE est l'organisme officiel de crédit à l'exportation du Canada chargé d'offrir des services d'assurance-crédit à l'exportation, des prêts, des garanties et d'autres services financiers pour favoriser le commerce extérieur du Canada. La SEE est redevable au Parlement par l'entremise du ministre du Commerce extérieur.

Pour renseignements: Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce
extérieur Canada
(613) 995-1874